

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sériat
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt six
Le neuf juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 25.
11 membres présents, 6 membres représentés, 8 membres absents.

Séance : 9 juin 2026

Numéro : 4

Objet : délégation de signature à
La Mêlée

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALINQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Pierre GRIMAL, Paul MARTY.

Membres représentés : Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.

Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Le Président indique aux membres du Comité Syndical que le SMICA a longtemps travaillé avec l'association toulousaine La Mêlée sur des travaux liés aux usages numériques. Un partenariat est à nouveau à l'ordre du jour dans la mesure où La Mêlée a été désignée comme structure référente pour la formation des conseillers numériques. Le SMICA est à ce titre adhérent à l'association La Mêlée depuis 2021.

La Mêlée a initié une démarche de candidature soumise dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif central et pour la réalisation du Projet Territoires « Numérique Réemployé » – Expérimentations d'innovations de filières en Massif Central (TNR EIFMC).

Le projet associe :

- Le SMICA (approvisionnement pour équipements publics) (subvention : 15 569,16 euros) ;
- Lot Numérique (distribution aux citoyens, publics fragiles) (subvention : 15 569,16 euros) ;
- La CCI du Cantal (reconditionné pour entreprises) (subvention : 15 569,16 euros).

Dans ce cadre, et afin de porter ce projet, il est demandé de donner une délégation de signature à l'association La Mêlée.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

DONNE POUVOIR	à l'association La Mêlée pour signer au nom du SMICA dans le cadre de la convention sus-mentionnée les documents associés ;
AUTORISE	la perception de la subvention afférente ;
AUTORISE	le Président du SMICA à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260609-20260609_4-DE
Reçu le 16/06/2026